

FINANCER LA GUERRE
SUR L'ENNEMI
LA GARNISON FRANÇAISE
DE THIONVILLE À LA MORT
DU GOUVERNEUR
DE MAROLLES (AOÛT 1655)

*Le sieur de Marolles...
Commandant pour sa Maesté au Gouvernement de
de la sauvegarde que son Ex^{te} le Baron de Beck
provinces et accorde aux villages de Cheminor, Longeuille
de Marolles, Lezon, Vaux, et affine Rozenne et la
Aucuns deffendi et deffendons par la porte abois offe
leurs des parties et autres qui sont sous une charge
et molester ou endommager en facon que ce soit ensem
appartient sans les laisser lebronnent aller venir la
et vacquer a leurs affaires particulieres sans
empeschement pour un doulx effort qui ne fauent
conformement la sauvegarde de son Ex^{te} le sieur
Guing 1655
D. Martin*

En août 1655, le gouverneur de Thionville, Joachim de Lenoncourt, marquis de Marolles, nommé dans la foulée de la conquête de la place en 1643, décède lors de l'attaque du château de Mussy. Quelques jours plus tard, la garnison française, excepté une compagnie de cavaliers, se révolte : elle proteste alors contre des retards de paiement qui s'accumulent (1). Rien d'extraordinaire à cela. Les rébellions de soldats impayés ponctuent l'histoire de ces années de guerre (2) et, à Thionville même, la médiocrité des soldes versées aux militaires se reproduira par la suite (3). Au-delà de ces récurrences, ce mouvement d'humeur révèle aussi les choix opérés par la monarchie lors du conflit franco-espagnol ouvert en 1635 : Richelieu et Louis XIII, puis après eux Mazarin et Anne d'Autriche, ont peu à peu délaissé les places fortes pour concentrer leurs efforts – pécuniaires – sur le déploiement des armées de campagne. À charge pour les forteresses d'appuyer leur défense sur leurs murs ; à charge aussi, pour leurs gouverneurs, de trouver les expédients propres à entretenir leurs hommes (4).

Cette dernière question se pose de manière aiguë dans l'espace lorrain. D'un côté, les places fortes sont nombreuses car il faut à la fois défendre la frontière et occuper les duchés de Charles IV ; de l'autre, les armées du roi parcourent sans cesse les campagnes lorraines devenues, depuis le début des années 1630, un axe privilégié de passage vers les champs de batailles germaniques. D'où, pour les habitants, le poids renouvelé du logement des soldats en quartier d'hiver et de l'entretien des garnisons des places fortes. Au paroxysme d'une crise économique provoquée par la guerre, l'ensemble relève de la quadrature du cercle : les témoignages contemporains retracent d'un même trait, et l'épuisement du pays, et la misère des garnisons (5).

Les gouverneurs militaires développent alors de nombreux moyens pour dégager de l'argent : oppressions des populations civiles, ventes de faveurs, corruptions et exactions diverses (6). Mais rapidement c'est vers l'ennemi que l'on se tourne. À peine la guerre déclarée, des partis de soldats – souvent des cavaliers au sein de compagnies franches ou de cheval-légers attachés aux gouverneurs – sillonnent les campagnes adverses, attaquent les villages et submergent les fortifications érigées autour des églises – le « fort moutier » en Lorraine (7) – avant de piller meubles, bétails et récoltes, et d'emmener les habitants prisonniers (8). Seules de fortes rançons, payées par les familles au prix d'un lourd endettement se répercutant, parfois, sur plusieurs générations, leur permettront de recouvrer la liberté (9). Par l'image, Jacques Callot avait illustré ces violences répétées (10).

- (1) – Gabriel Stiller, *UN SIÈCLE D'HISTOIRE THIONVILLOISE (1559-1659)*, Metz, Le Lorrain, 1959, p. 214-215.
- (2) – L'armée d'Allemagne de Turenne se mutine en 1647 et la garnison de Cateau-Cambrésis en 1651. Voir Joël Cornette (dir.), *LA MONARCHIE ENTRE RENAISSANCE ET RÉVOLUTION (1515-1792)*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, p. 193.
- (3) – Hervé Drévillon (*L'IMPÔT DU SANG. LE MÉTIER DES ARMES SOUS LOUIS XIV*, Paris, Tallandier, 2005, p. 152) rapporte la difficile situation des soldats de la garnison qui, d'après leurs propres mots, n'ont « que la motié d'un pain par jour dont la motié du pain et fet de blé pourri. ».
- (4) – Martial Gantelet, *LA VILLE FACE AU SOLDAT. METZ DANS LES CONFLITS DU PREMIER XVII^e SIÈCLE*, thèse de doctorat d'histoire de l'Université Paris VIII, soutenue sous la direction du professeur Joël Cornette, 2006, p. 45.
- (5) – Philippe Martin, *UNE GUERRE DE TRENTE ANS EN LORRAINE 1631-1661*, Metz, éd. Serpenoise, 2002.
- (6) – M. Gantelet, *LA VILLE FACE AU SOLDAT, OP. CIT.*, p. 321-327.
- (7) – Gérard Giuliano, « Insécurité et mise en défense du village en Lorraine médiévale », dans Christian Desplat (dir.), *LES VILLAGEOIS FACE À LA GUERRE (XIV^e-XVIII^e SIÈCLE)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2002, p. 35-52.
- (8) – M. Gantelet, *LA VILLE FACE AU SOLDAT, OP. CIT.*, p. 36-39.
- (9) – François-Louis Noiré, « La Guerre de Trente ans à Marange et dans ses environs », *LES CAHIERS DU BILLERON*, n° 23, 2005, p. 3-33, p. 13-16.
- (10) – Sur Jacques Callot, voir Joël Cornette, *LE ROI DE GUERRE. ESSAI SUR LA SOUVERAINETÉ DANS LA FRANCE DU GRAND SIÈCLE*, Paris, Payot, 1993, p. 82-87.



Document 1 :

« LE PILLAGE ET L'INCENDIE D'UN VILLAGE »,

Eau-forte (15,8 x 25,1 cm) tirée de Jacques Callot, *Les Misères de la Guerre*, édité par Israël Silvestre (Nancy, 1621 - Paris, 1691) à Paris, après 1661.

DÉTAIL DU TEXTE :

Ceux que Mars entrent de ses actes meschans
 Accomodent ainsi les pauvres gens des champs
 Ils les font prisonniers, ils bruslent leurs villages,
 Et sur le bestail mesme exercent des ravages
 Sans que la peur des Loix nonplus que leur devoir
 Ny les pleurs et les cris les puissent esmouvoir.

Quant au chroniqueur messin du XVII^e siècle, Jean Bauchez, il évoque à de nombreuses occasions les raids des uns et des autres ainsi que l'enrichissement des militaires après la vente publique du butin. Ici, en septembre 1639, ce sont les Français de Metz qui subtilisent la « herde » de Thionville, son troupeau communal :

«Voilà l'alarme parmy Théonville que les François emmenoiēt la herde : les enfans y couroient, mais auparavant qu'ils fussents prests ils estoient desjà une lieue long. La moitié des chevaliers et leur guersons chassoient les bestes et les aultres se battoient en retraicte ; enfin il y eust quatre ou cinque pauvres femmes tuées en voullant reprendre leurs vaches ; n'y avoit estoient-ce des bourgeois et aulcun d'officiers de la garnison qui n'avoient (envie) de se faire tuer pour une vache. Et mesme nos gens estoient trois fois aultant de monde qu'eulx et tous bons soldatz.»

Puis ils en revendent le bétail devant la citadelle. Les paysans y retrouvent alors leurs propres bêtes dérobées quelques temps auparavant par... les Thionvillois («les Bourguignons») ; et le gouverneur, ou du moins ici son représentant, le commandant de Roquépine, en tire de substantiels profits tout en complétant son propre cheptel :

«Ils chassèrent tant par monts et vallées qu'ils amenèrent la herde au chasteaulx d'Ennery où estoit leur garnison, et du jour au lendemain de bon matin ès prairies dessoub la citadelle où que sen fist le marchez à son de trompette, en ces prairies ils les vendoient à qui plus ; mais bien assurément plus cher qu'en plein marchez ; plusieurs paysans y reconnoissoient des leurs qui avoient esté prises par les Bourguignons, ils les racheptoient sçaichant la bonté des bestes. Le nombre estoit de trois cent seize vaches, cent chèvres et quarante chevaulx. Pensez l'or et l'airgent qu'ils eurent. Monsieur de Roquepine [*commandant à Metz en l'absence du gouverneur*] en prit quinze ou seize des plus belles pour sa part et en fist une herde avec des bœufs qu'il avoit desjà.» (11)

Pourtant ces évocations, tout à la fois brutales et prégnantes, risquent de nous induire en erreur. Turenne, examinant au milieu du siècle le ravitaillement de l'armée d'Allemagne, explique que les fréquentes razzias sur lesquelles il l'appuie, conduisent à développer exagérément le poids des cavaliers et à passer un temps croissant à ces recherches de subsistances, au détriment de l'efficacité générale. Pis, ces pratiques s'avèrent, au-delà d'une improbable condamnation morale, particulièrement improductives : en termes tactiques, les exactions des soldats favorisent l'indiscipline et la désertion ; en termes stratégiques, la conduite de l'armée s'éloigne d'objectifs purement militaires au profit de la seule intendance (12). Or, pour les forteresses, malgré l'exaltation du pillage visible au travers du témoignage rural de Jean Bauchez, il en va de même : le butin ne représente qu'une rentrée d'argent ponctuelle, toujours à recommencer. Surtout, les raids incessants ouvrent le cycle infernal des repréailles – visibles en filigrane dans cette « rotation » du bétail entre Messins et Thionvillois –, de l'insécurité grandissante, de la désertion du pays et à terme, d'une menace pour la sécurité de la forteresse : les réserves stratégiques en grains, constituées sur le pays, se réduisent faute de terres cultivées dans les campagnes, et l'afflux des populations à l'abri des murs accentuent les risques d'épidémies.

Aussi, a-t-il toujours été de l'intérêt bien compris des soldats de satisfaire, de manière régulière, leurs besoins financiers ou alimentaires. Depuis longtemps. Au Moyen Âge, les appatis échangeaient des contributions en argent, ou en victuailles, contre l'engagement de ne pas attenter aux biens et aux vies des contractants : un pacte liant les capitaines à des communautés rurales, des villes ou des abbayes, en fixait les modalités (13). Au début du XVII^e siècle, dans l'Empire, un système de contributions existe sous la forme d'une taxe de guerre levée à l'intérieur d'un État par consentement des gouvernants (14). À partir de 1643, Metz et Luxembourg concluent un contrat de même nature. Avec l'appui, et l'autorisation, de leurs gouverneurs respectifs – le comte de Lambert pour Metz et Jean Beck pour Luxembourg – elles placent leurs territoires ruraux – Pays messin et duché – à l'abri d'un accord de « neutralité » : contre le paiement d'une « contribution », les villages reçoivent une « sauvegarde », souvent la quittance du versement, les garantissant des pillages ennemis (15). Le 10 juin, le gouverneur espagnol de Thionville, Mortuez de la Prelle, délivre ainsi à plusieurs villages messins la reconnaissance de sa protection. Il assure aux paysans concernés – ceux de Cheminot, Longeville(-lès-Cheminot sans doute), Eply... – la liberté d'aller et venir, de « labourer, cultiver, charrier et vacquer à leurs affaires particulières sans leur donner aucun empeschement pourveu toutefois qu'ilz ne facent acte d'hostilités ». Soit la reconstitution d'une situation proche de la paix... à quelques jours de l'ouverture du siège de la ville par le duc d'Enghien.

(11) – *JOURNAL DE JEAN BAUCHEZ, GREFFIER DE PLAPPEVILLE AU XVII^e SIÈCLE*, éd. Charles Abel et Ernest de Bouteiller, Metz, 1868, p. 394-395.

(12) – John A. Lynn, *GIANT OF THE GRAND SIÈCLE. THE FRENCH ARMY, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 140-146.

(13) – André Corvisier (dir.), *HISTOIRE MILITAIRE DE LA FRANCE. TOME I. DES ORIGINES À 1715*, Paris, P.U.F., 1992, édition « quadrige » de 1997, p. 155-156.

(14) – J. A. Lynn, *GIANT OF THE GRAND SIÈCLE, OP. CIT.*, p. 196-197.

(15) – M. Gantelet, *LA VILLE FACE AU SOLDAT, OP. CIT.*, p. 97-100.

Il ne s'agit pas ici de retracer les péripéties de ce phénomène, mais de souligner combien ces « accomodements » parviennent à réguler la guerre : d'anarchique à ses débuts, la violence se retrouve placée sous le regard d'un contrat ; de fondamentalement inégal, le rapport de forces entre paysan et soldat trouve un équilibre à l'aune de la loi, celle des engagements de la sauvegarde. Au point que le système s'amplifiera au fur et à mesure du conflit franco-espagnol. Dans la décennie 1650, les Messins paieront jusqu'à trois contributions différentes : aux forteresses lorraines de Charles IV, aux troupes révoltées du prince de Condé lors de la Fronde et aux Luxembourgeois jusqu'en... 1660. Quant à ces derniers, ils s'acquitteront de « grandes contributions [...] de tous costez aux ennemys »⁽¹⁶⁾ : ils en achètent à la plupart des garnisons françaises situées aux alentours, celles de Champagne, de Metz, de Longwy et jusqu'à la plus proche, celle de Thionville⁽¹⁷⁾.

Ainsi, lorsqu'à la fin du mois d'août 1655 les soldats de cette dernière place se soulèvent, la contribution leur rapporte alors jusqu'à 2 000 pistoles⁽¹⁸⁾. Et l'administration militaire en attend encore 3 000 supplémentaires avant la fin de l'année⁽¹⁹⁾. Pourtant la révolte montre à l'évidence qu'elles ne suffisent pas ou, du moins, que tout ou partie de cette manne ne parvient pas à l'ensemble des hommes⁽²⁰⁾. Pour dénouer la crise, Mazarin s'appuie sur ses clients et domestiques présents dans la région depuis de nombreuses années : Abraham Fabert, alors gouverneur de Sedan et messin d'origine, négocie avec la troupe à l'été, alors qu'à l'automne, Thomas de Grouchy, seigneur de Robertot, est nommé « intendant » des contributions⁽²¹⁾. Ses instructions l'engagent à reprendre en main l'ensemble du processus : sa lettre de commission lui donne « la direction et intendance de la levée » ainsi que celle des « recepte et despense, employ et distribution des contributions dudict gouvernement de Thionville ». À lui d'assurer le « paiement des appointements et de la solde et subsistance des officiers-majors de la place et des autres officiers, cavaliers et soldats, présents et effectifs de la garnison d'icelle »⁽²²⁾. Le tout, dans l'attente d'un gouverneur bientôt nommé par le roi⁽²³⁾. Cependant, une meilleure distribution des versements aux hommes n'exclut pas la nécessité d'un accroissement des revenus : ses ordres le chargent aussi d'étendre la contribution « le plus avant qu'il se pourra dans le pays ennemy ».

Robertot, dans une de ses lettres adressée à Mazarin, nous dévoile avec précision le mode opératoire de cette possible extension⁽²⁴⁾. Ses projets s'appuient sur une analyse géo-militaire et sur quelques impossibilités : les territoires impériaux sont sortis du conflit depuis 1648, on ne peut donc les piller bien qu'on puisse toujours les traverser, les villages luxembourgeois s'acquittent déjà de cette lucrative « grande contribution » source des pistoles évoquées et le Hainaut, le Brabant ou les Flandres sont trop loin, séparés qui plus est de Thionville par l'évêché de Liège et, sans doute, déjà ponctionnés par les garnisons françaises de Champagne ou de Picardie. Dans cet avant-pays contributionnaire, ne demeurent plus, comme possibles proies, que les étroits duchés espagnols de Limbourg et de Gueldre dont les premiers villages se situent... à près de 200 kilomètres de Thionville.

(16) – Archives Nationales, Luxembourg, A IV, 39, fol. 500 v°-505 r°, lettre des députés de Luxembourg au lieutenant-général des Pays-Bas, s.d. [v. déc. 1650].

(17) – M. Gantelet, *LA VILLE FACE AU SOLDAT*, *OP. CIT.*, p. 148-154.

(18) – Voir le récit de ce soulèvement ainsi que l'action du maréchal de Schomberg dans la lettre d'Isabelle de Cronberg, l'épouse de Marolles, adressée au cardinal Mazarin. Archives départementales de la Moselle, 4 E 549, non folioté [p. 3], Thionville, le 26 août 1655.

(19) – Archives Nationales, Paris [an]KK 1074, fol. 243-247, lettre de Robertot à Mazarin, de Thionville, le 19 octobre 1655 reproduite dans Alexandre-Charles-Arthur de Marsy et Emmanuel-Henri de Grouchy, *UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV : THOMAS DE GROUCHY, SIEUR DE ROBERTOT, CONSEILLER AU PARLEMENT DE METZ (1610-1675)*, Gand, 1886, p. 94-99.

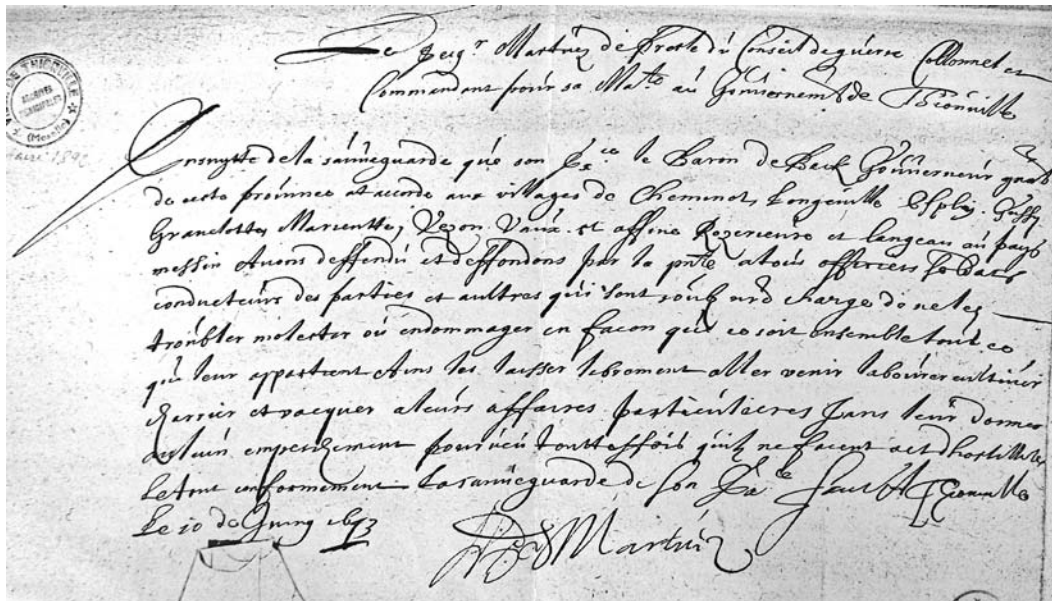
(20) – Cela pourrait expliquer que seuls les fantassins semblent se révolter. Les cavaliers, sans doute employés dans les opérations de levée de l'argent sur l'ennemi, ne souffrent peut-être pas des mêmes problèmes (précision apportée par Guillaume Ferdinand Teissier, *HISTOIRE DE THIONVILLE : SUIVIE DE DIVERS MÉMOIRES*, Metz, 1818, p. 137).

(21) – Al.-Ch.-Arth. de Marsy et Emm.-H. de Grouchy, *UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV*.

(22) – Bibliothèque Nationale de France, Fonds Français 4222, fol. 279, s.d. [v. octobre 1655] reproduite dans *IBID.*, p. 91-93.

(23) – Commande alors, provisoirement, le lieutenant général du Bosquet, installé par le gouverneur de Sedan, Fabert, lors des négociations avec les soldats (Jules Bourelly, *LE MARÉCHAL DE FABERT (1599-1662)*, Paris, 1880, t. II, p. 80).

(24) – an, KK 1074, fol. 243-247, lettre de Robertot à Mazarin, de Thionville, le 19 octobre 1655.



Document 2 :

**SAUVEGARDE DU SIEUR MORTUEZE DE LA PRELLE,
GOUVERNEUR DE THIONVILLE,**

Archives départementales de la Moselle,
J 6709, non numéroté [p. 3], le 10 juin 1643.

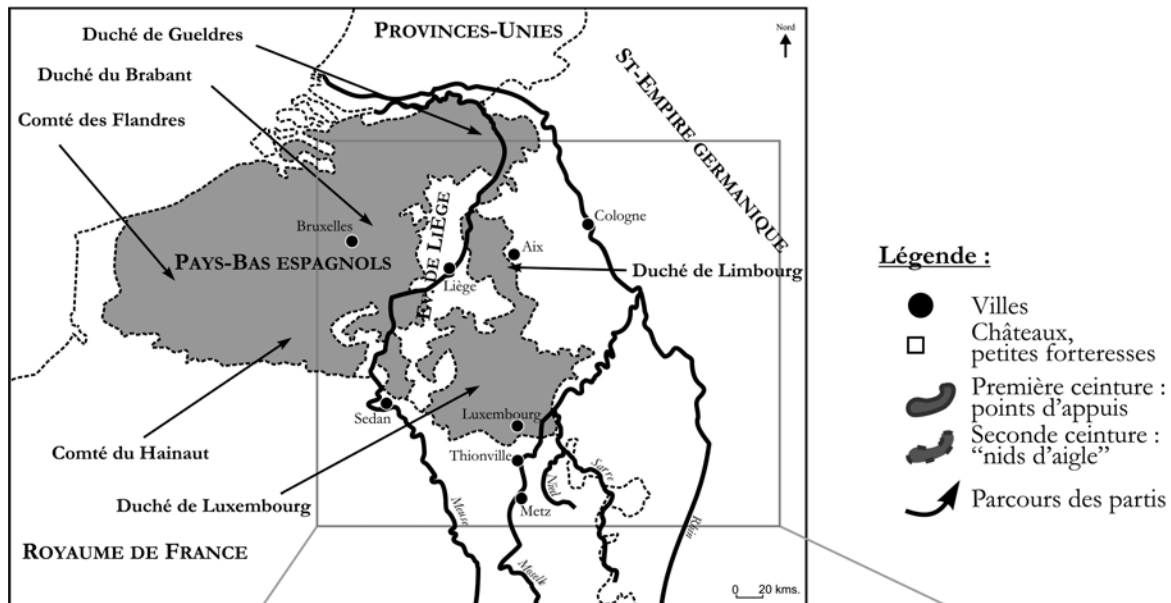
De concert avec ses cavaliers, ses partis de pillards, il établit la stratégie. Elle consiste à conquérir un double rideau de points d'appui, des petites forteresses ou des châteaux : les premiers, et les plus proches, couvriront la retraite des partis alourdis par le butin et les prisonniers, tout en contrôlant les sites de franchissement des rivières (Nied, Sarre et Moselle) ; les seconds, ceinturant les territoires ennemis convoités, tiendront lieux de « nids d'aigles » à partir desquels ses cavaliers pourront lancer leurs raids en profondeur. Il leur faudra en effet, d'abord forcer les populations à entrer en contribution par l'intermédiaire d'un chantage à l'incendie, puis veiller aux paiements réguliers, récolter l'argent mais aussi, ponctuellement, infliger des représailles aux récalcitrants ou aux retardataires (25).

Robertot envisage ainsi de prendre possession de quelques territoires lorrains appartenant au beau-frère de feu le gouverneur de Marolles : M. de Cronberg. Vouant une animosité particulière au jeune homme, un trait agressif de caractère commun à la plupart des « créatures » de Mazarin dans la région (26), il l'accuse d'avoir évincé la garnison française installée dans son château de Schambourg [Schaumbourg] – les hommes en provenaient de Thionville – et propose, pour le punir d'avoir « offensé le Roy en surprenant une place où Sa Majesté avoit garnison », de lui reprendre la forteresse. Il convoite surtout un autre de ses châteaux, celui de Siersburg qui, sis au confluent de la Sarre et de la Nied, en contrôle le franchissement. De là, les partis thionvillois pourraient remonter la rive droite de la Moselle vers le nord, en restant ainsi à l'abri des soldats luxembourgeois. La possession de ces deux places permettrait aussi de contrer l'alliance des partis luxembourgeois et lorrains – alors installés à Landstuhl, Homburg et Bitche – toujours prêts à traverser, eux aussi, la Sarre afin d'en descendre le cours pour attaquer – toujours ces mises en contributions ou ces représailles – le Pays messin et son évêché dont Mazarin, le maître de Robertot, occupe... le siège épiscopal. Enfin, l'intendant espère prendre possession du château de Trarbach qui appartient au marquis de Baden : ce proche des intérêts français accepterait, espère-t-il, de le céder contre argent. De là, les pillards pourraient aisément franchir la Moselle vers... le Limbourg et la Gueldre.

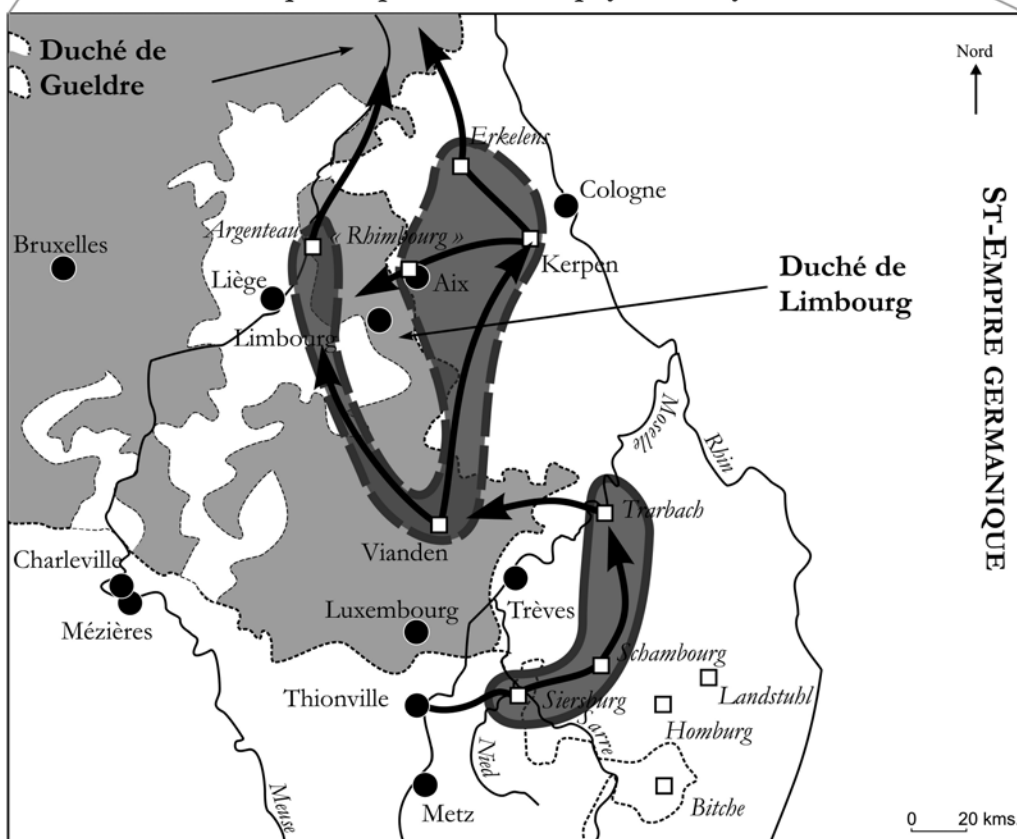
(25) – Voir, parmi de très nombreux exemples de ce procédé, l'emprisonnement de plusieurs habitants de Raucourt « qui sont détenus audit Luxembourg faute d'avoir par leur communauté acquitté deux quartiers de contribution » dans Fr.-L. Noiré, « La Guerre de Trente ans à Marange », art. cité, p. 15, au 21 juin 1645.

(26) – Voir, pour un autre domestique de Mazarin, l'abbé de Coursan, Pierre-Édouard Wagner, « Bossuet et le chapitre cathédral de Metz », dans Anne-Élisabeth Spica (éd.), *BOSSUET À METZ (1652-1659). LES ANNÉES DE FORMATION ET LEURS PROLONGEMENTS*, Berne, Peter Lang SA, 2005, p. 41-62, p. 55-58.

L'avant-pays contributionnaire de Thionville : les Pays-Bas espagnols



« [...] faire que la dite contribution soit étendue le plus avant qu'il se pourra dans le pays ennemy ».



Document 3

Ne reste plus qu'à conquérir militairement – au terme d'un accord passé avec les chefs de partis – quelques nids d'aigles entourant les terres convoitées. Robertot en établit une liste précise : dans le Saint-Empire, Kerpen, « Rhimbourg » et Erkelens (entre Aix-la-Chapelle et Cologne) et aux Pays-Bas espagnols, Argenteau (dans le duché de Limbourg) et Vianden (dans celui de Luxembourg). Le projet, rapidement dessiné auprès de Mazarin, tracerait ainsi une aire de spoliation élargie à un rayon de plus de 300 kilomètres. Il laisserait aussi espérer, à terme, un doublement des contributions si points d'appuis, étapes et nids d'aigles pouvaient être occupés.

Cependant, Robertot devrait encore négocier avec les autres garnisons... françaises, celles de Charleville et de Mézières : à cette date, elles ont déjà placé quelques villages du Limbourg sous leurs contributions. Or les sauvegardes qu'elles délivrent freinent l'extension des terres de spoliations thionvilloises : leurs « passeports, qui sont très connus en ce pais la, nous empeschent [précise Robertot] de traiter avec ledit pais, mesme avec la ville de Limbourg en général. » Les habitants, en effet, assurés de cette première « protection », rechigneraient à en acheter une seconde ; et les garnisons françaises concernées pourraient en prendre quelque ombre, voire porter leurs plaintes contre Thionville... jusqu'à Paris (27). Qu'à cela ne tienne, l'intendant propose à Mazarin de les en « désintéresser » contre le paiement « par advance, [de] la contribution qu'ils tirent de ce pais là » !

À la vérité, nous ne savons pas si cette soigneuse planification fut mise en œuvre. Dans les mois qui suivirent, le maréchal de Grancey obtint le commandement de la ville (28). Peu au fait vraisemblablement de ce système de contributions, il mena alors de nombreux raids dans le duché de Luxembourg au risque de ruiner les accords transfrontaliers laborieusement mis en place depuis plus de dix ans (29). Quant à Robertot, Mazarin le chargea bientôt de la gestion des quartiers d'hiver des troupes royales envoyées se reposer dans l'évêché de Metz à la mauvaise saison (30).

L'essentiel est ailleurs et tient à un paradoxe. Nous retrouvons ici, en conclusion, les images de Jacques Callot évoquées au début de notre texte. Pourtant l'analogie n'est que d'apparence : nulle anarchie ici, mais bien plutôt la planification d'une imposition, forcée, sur les villages ennemis. Les partis thionvillois, malgré leur violence indéniable, ne s'apparentent que d'aspect aux soldats débandés de Callot, de Grimmelshausen ou de Moscheroch (31). Ils ne relèvent pas d'une quelconque piraterie, mais plutôt d'un statut officiel, celui des « corsaires des terres » munis de leurs « lettres de courses » (32). Plus, vue des populations, cette soumission à la contribution permet aussi de réguler la violence voire de l'amoinrir dans l'espoir de la supprimer. Les villageois, dès 1643, s'y sont précipités et lorsque le gouverneur de Metz, Lambert, tenta en apparence de s'y opposer, Jean Bauchez conclut :

« C'en estoit fait, ils [les Luxembourgeois] avoient l'argent et n'estoient d'avis de le rendre ; comme aussy les paysans n'estoient d'avis de le redemander. Voilà comment les contributions ont continué et M. de Lambert s'est rappaissé de petit à petit s'il voulut. » (33)

C'est donc d'une soumission volontaire dont il s'agit, car c'est le prix – au sens premier du terme – à payer pour mettre la guerre entre parenthèses, pour fonder aussi, empiriquement, un droit des gens que le juriste Grotius s'était attaché, quelques années auparavant, à définir (34).

(27) – Voir des exemples de ces « négociations » dans M. Gantelet, *LA VILLE FACE AU SOLDAT*, *OP. CIT.*, p. 210-214,

« Négocier la protection jusqu'à Paris ».

(28) – Service Historique de la Défense, A¹ 147, p. 298, brevet du 22 mars 1656.

(29) – Voir la lettre de l'intendant des contributions luxembourgeoises, Chaffault, à l'assemblée des Trois ordres de la ville de Metz, le 11 avril 1656. Archives Municipales de Metz, AA 41, liasse 2, p. 54.

(30) – M. Gantelet, *LA VILLE FACE AU SOLDAT*, *OP. CIT.*, p. 467-472.

(31) – Ph. Martin, *UNE GUERRE DE TRENTE ANS*, *OP. CIT.*, p. 197-204.

(32) – Jean-Pierre Andrault, « Une capitale de province sous les armes au temps de la Ligue : la guerre de course menée par Poitiers entre 1589 et 1593 », in André Corvisier et Jean Jacquart (dir.), *LES MALHEURS DE LA GUERRE. DE LA GUERRE À L'ANCIENNE À LA GUERRE RÉGLÉE*, Paris, Éditions du CTHS, 1996, p. 39-63.

(33) – *JOURNAL DE JEAN BAUCHEZ*, *OP. CIT.*, p. 444.

(34) – Hugo Grotius, *DE JURE BELLI AC PACIS*, Paris, 1625.